

Pays: Grèce

Commission : Sommet UE / OTAN – Défense et sécurité européenne

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle renforcer sa capacité de défense autonome sans compromettre la solidarité transatlantique ?

La République hellénique est dirigée par un gouvernement démocratique parlementaire attaché à la stabilité régionale, à la sécurité collective et au respect du droit international. Située à la frontière sud-est de l'Europe, la Grèce occupe une position géostratégique majeure au sein de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique, à la jonction des Balkans, de la Méditerranée orientale et du Moyen-Orient.

Dans un contexte international marqué par le retour des conflits de haute intensité, l'agression russe contre l'Ukraine, la montée des menaces hybrides et l'instabilité persistante dans le voisinage sud de l'Europe, la question de l'autonomie stratégique européenne se pose avec une acuité nouvelle. La problématique soulevée par ce sommet — concilier renforcement des capacités européennes et maintien de la solidarité transatlantique — constitue un enjeu central pour la sécurité et les intérêts fondamentaux de la Grèce.

La Grèce fait face à un environnement sécuritaire complexe. Les tensions récurrentes en Méditerranée orientale, les différends maritimes et aériens avec la Turquie, les flux migratoires irréguliers ainsi que l'instabilité régionale au Moyen-Orient et en Afrique du Nord constituent des défis directs pour sa sécurité nationale.

Dans ce contexte, la garantie de sécurité offerte par l'OTAN demeure essentielle. L'Alliance représente le pilier fondamental de la dissuasion collective, en particulier face aux menaces étatiques conventionnelles. Toutefois, la multiplication des crises et l'incertitude croissante quant à l'engagement à long terme des États-Unis incitent à une réflexion approfondie sur le renforcement du pilier européen de la défense.

Pour la Grèce, l'autonomie stratégique européenne ne saurait être conçue comme une alternative à l'OTAN, mais comme un complément visant à accroître la résilience, la crédibilité et la capacité d'action des États européens au sein de l'Alliance.

La République hellénique soutient une approche pragmatique et graduelle de l'autonomie stratégique européenne. Celle-ci doit viser à combler les lacunes capacitaires identifiées au sein de l'Union européenne, sans créer de structures concurrentes susceptibles de fragiliser la cohérence de l'OTAN.

La Grèce considère que le renforcement des capacités européennes — notamment en matière de surveillance maritime, de cybersécurité, de mobilité militaire et de défense aérienne — contribue directement à la solidité de l'Alliance atlantique. Une Europe plus capable militairement est une Europe plus crédible, mieux à même de partager le fardeau sécuritaire avec les États-Unis.

Attachée à la solidarité transatlantique, la Grèce demeure néanmoins attentive aux risques de fragmentation stratégique. Toute initiative européenne en matière de défense doit s'inscrire dans une logique de complémentarité, d'interopérabilité et de coordination étroite avec l'OTAN.

La Grèce figure parmi les États membres de l'OTAN qui respectent durablement l'objectif de dépenses de défense fixé à 2 % du PIB, démontrant son engagement constant en faveur de la sécurité collective. Elle participe activement aux missions et opérations de l'Alliance ainsi qu'aux initiatives de l'Union européenne dans le domaine de la défense.

La République hellénique est engagée dans la Coopération structurée permanente (PESCO) et soutient le développement de projets visant à renforcer les capacités européennes, en particulier dans les domaines maritimes et technologiques. Elle contribue également aux efforts européens de stabilisation régionale et de gestion des crises, en cohérence avec ses priorités sécuritaires.

Par ailleurs, la Grèce a modernisé ses forces armées afin de garantir leur interopérabilité avec les forces alliées, tout en veillant à préserver sa capacité de défense nationale face aux menaces immédiates.

À l'occasion du sommet, la Grèce défend une approche pragmatique et coordonnée du renforcement de la défense européenne. Elle plaide en priorité pour un renforcement ciblé des capacités européennes dans les domaines où les dépendances extérieures de l'Union sont les plus critiques, tout en veillant à éviter toute duplication inutile avec les structures existantes de l'OTAN.

Dans cette logique, Athènes souligne également la nécessité d'une meilleure coordination des investissements de défense entre les États membres. Une telle coordination permettrait de réduire la fragmentation industrielle, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne, et d'optimiser l'efficacité des dépenses engagées par l'Union.

Par ailleurs, la Grèce met en avant l'importance stratégique de la Méditerranée et appelle au développement d'une stratégie européenne renforcée en matière de sécurité maritime dans cette région, considérée comme une zone d'intérêt vital pour l'Union européenne, tant sur le plan sécuritaire qu'économique et géopolitique.

Ces propositions visent à consolider le pilier européen de l'Alliance atlantique tout en renforçant la capacité de l'Union à agir de manière crédible et responsable.

La République hellénique soutient le renforcement progressif de l'autonomie stratégique européenne à condition qu'il s'inscrive pleinement dans le cadre de la solidarité transatlantique. Pour la Grèce, l'OTAN demeure le socle indispensable de la sécurité européenne, tandis que l'Union européenne doit développer des capacités complémentaires afin d'assumer davantage de responsabilités.

La position grecque s'inscrit dans une ligne résolument europhile et atlantiste, privilégiant la coopération, la cohérence stratégique et la stabilité régionale. Le succès de la défense européenne dépendra de la capacité des États membres à unir leurs efforts sans affaiblir l'Alliance qui garantit, depuis plus de sept décennies, la sécurité du continent.

